



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 106474

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur certains colorants dangereux pour la santé. Les industriels français du textile se mobilisent contre certains colorants dangereux et partent en croisade contre les colorants azoïques, potentiellement cancérigènes pour l'homme lorsqu'ils se trouvent en contact avec la peau. Bien que leur présence dans les articles en tissu et en cuir soit limitée à des seuils très bas en France depuis 2003, de nombreux produits importés se révèlent non conformes, dénonce l'union des industries textiles (Unitex), qui regroupe 180 entreprises rhône-alpines de la filière textile qui a réalisé des contrôles au hasard. La faute en est, selon elle, à l'afflux des articles venus d'Asie où ces normes ne sont pas en vigueur. Dans la quasi-totalité des cas, les vêtements incriminés viennent de Chine et transitent par la Slovénie. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles mesures le Gouvernement entend prendre car les industriels appellent les pouvoirs publics à multiplier les contrôles et à alourdir les sanctions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106474

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10533